

PROVENCE / ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

VIE DES SOCIÉTÉS

Aux termes d'un acte SSP en date du 25/04/2018, il a été constituée une société :

Dénomination sociale : PANDORA
Siège social : 293 AVENUE DE MONTOLIVET, 13012 MARSEILLE
Forme : SAS - **Capital :** 500 Euros - **Objet social :** organisation de sessions de formation professionnelle - **Président :** Monsieur YOAN RIGAUD demeurant : 293 avenue de Montolivet, 13012 MARSEILLE, élu pour une durée indéterminée.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Marseille. 125344

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

POUR PASSER VOS ANNONCES DANS CETTE RUBRIQUE

VAUCLUSE
 Tél. 04.90.14.86.60 - Fax 04.90.14.86.69

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du THOR du 26 Avril 2018, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : société par action simplifiée
DENOMINATION : CHAUSSY TECHNIC FORAGE
SIÈGE SOCIAL : LE THOR (Vaucluse) 231 Chemin des Aires
OBJET : Forage, montage de pompes, soudures, curage et nettoyage de puits, recherche d'eau. - **DURÉE :** 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés. - **CAPITAL :** 1 500 euros - **PRÉSIDENT :** Monsieur Frédéric CHAUSSY demeurant à Le Thor (Vaucluse) 231 Chemin des Aires - **IMMATRICULATION :** au registre du commerce et des sociétés d'Avignon.

Pour avis
Le représentant légal

125387

ANELVI

Société Par Actions Simplifiée au capital de 10 000,00 euros
Siège social : 9 Allée Louis Montagnat ZAC Chalencou
 84270 VEDENE
 837 703 826 RCS AVIGNON

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 24 Avril 2018, il résulte que :

- Le siège social a été transféré, à compter du 01/05/2018, de Vedene (Vaucluse) 9 Allée Louis Montagnat, ZAC Chalencou, à Sorgues (Vaucluse), ZA « Village d'Entreprises ERO ».
- En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :
- Ancienne mention :**
Le siège social est fixé à Vedene (Vaucluse) 9 Allée Louis Montagnat ZAC Chalencou.
- Nouvelle mention :**
Le siège social est fixé à Sorgues (Vaucluse) ZA « Village d'Entreprises ERO ».

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de AVIGNON.

Pour avis,
Le représentant légal

125388

LOSA CONSTRUCTIONS

Société Par Actions Simplifiée au capital de 6 000,00 euros
Siège social : 9 Allée Louis Montagnat ZAC Chalencou
 84270 VEDENE
 837 703 826 RCS AVIGNON

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 24 Avril 2018, il résulte que :

- Le siège social a été transféré, à compter du 01/05/2018, de Vedene (Vaucluse) 9 Allée Louis Montagnat, ZAC Chalencou, à Sorgues (Vaucluse) ZA « Village d'Entreprises ERO ».
- En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :
- Ancienne mention :**
Le siège social est fixé à Vedene (Vaucluse) 9 Allée Louis Montagnat ZAC Chalencou.
- Nouvelle mention :**
Le siège social est fixé à Sorgues (Vaucluse) ZA « Village d'Entreprises ERO ».

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de AVIGNON.

Pour avis,
Le représentant légal

125387

ANNONCES OFFICIELLES

HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

VAR

Tél. 04.94.92.29.97 - Fax 04.94.92.54.83



www.metropoleTPM.fr

VILLE DE TOULON - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

MODIFICATION N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté en date du 19 avril 2018, Monsieur le Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, Ancien Ministre, décidait de l'ouverture d'une enquête publique pour la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Toulon.

Cette enquête se déroulera du 22 mai 2018 au 22 juin 2018 inclus, soit pendant 32 jours, en l'Hôtel de Ville, 9ème étage.

Les modifications soumises à enquête publique sont les suivantes :

- Emplacements Réservés : suppressions totales, suppressions partielles, créations et actualisations
- Enrichissement et modification de l'inventaire patrimonial et paysager
- Ajustement et assouplissement du règlement et notamment l'intégration de nouvelles prescriptions réglementaires liées à la traversée souterraine de Toulon
- Intégration des données relatives aux mises à jour n°7 et 8 du PLU
- Intégration de la procédure de modification simplifiée n°2 du PLU
- Rectification des contradictions relevées dans certains documents écrits et graphiques du PLU et précisions diverses

Le projet de modification n°4 du PLU n'est pas soumis à évaluation environnementale (décision n°CU-2017-93-83-17 du 21 décembre 2017 de l'Autorité Environnementale).

Toute information concernant le dossier et l'enquête publique pourra être sollicitée auprès de la Mairie de Toulon - Direction du Développement Urbain - Service Etudes et Planification - Avenue de la République, CS 71407, 83056 TOULON CEDEX.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier sera tenu à la disposition du public en version papier et en version numérique sur un poste informatique mis gratuitement à disposition, au 9ème étage de l'Hôtel de Ville, Service Etudes et Planification, les jours d'ouverture au public, de 9 heures et de 14 heures à 16 heures 30.

Le dossier peut également être consulté sur le site Internet de la Ville (www.toulon.fr, Rubrique « Mon Toulon Pratique », Urbanisme puis Plan Local d'Urbanisme).

Monsieur Roger HARANG, Chef de subdivision des autoroutes non concédées à la DDE du Var en retraite, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur par Monsieur Denis RIFFARD, magistrat délégué aux enquêtes publiques désigné par le Président du Tribunal Administratif de Toulon, par décision du 4 avril 2018.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, des observations et propositions pourront être formulées sur un registre ouvert à cet effet.

Ces observations pourront également être adressées :

- par écrit au Commissaire-Enquêteur, en Mairie de Toulon : Monsieur le Commissaire-Enquêteur

Enquête publique pour la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme Mairie de Toulon - Avenue de la République - CS 71407 83056 TOULON CEDEX

- par courrier électronique au Commissaire-Enquêteur à l'adresse électronique suivante : proceduresplu@mairie-toulon.fr

En outre, Monsieur Roger HARANG, Commissaire-Enquêteur, recevra personnellement les observations du public les 22 mai, 4 juin et 22 juin 2018, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures 30 au 9ème étage de l'Hôtel de Ville.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale et celles reçues par le commissaire-enquêteur sont consultables au siège de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont consultables sur le site Internet de la commune.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête publique.

Le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête en l'Hôtel de Ville, Direction Générale Aménagement et Développement, Direction du Développement Urbain, Service Etudes et Planification, 9ème étage, et sur le site Internet de la commune (www.toulon.fr, Rubrique « Mon Toulon Pratique », Urbanisme puis Plan Local d'Urbanisme) et à la Métropole Toulon Provence Méditerranée, Hôtel de la Métropole, 107 Boulevard Henri Fabre, CS 30536, 83041 Toulon Cedex 9, 2ème étage, Service Planification.

A l'issue de l'enquête publique, le Conseil Métropolitain de la Métropole Toulon Provence Méditerranée est l'autorité compétente pour approuver la modification du Plan Local d'Urbanisme par délibération.

Cet avis sera affiché en l'Hôtel de Ville ainsi qu'en mairies annexes aux lieux habituels, à la Métropole Toulon Provence Méditerranée et publié sur le site Internet de la Ville (www.toulon.fr, Rubrique « Mon Toulon Pratique », Urbanisme puis Plan Local d'Urbanisme).

Pour le Président de Toulon Provence Méditerranée
 Le Vice-Président délégué
Robert CAVANNA

125292

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE (CCPF) SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU PAYS DE FAYENCE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté communautaire en date du 11 avril 2018, le Président a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Fayence.

Le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Fayence, couvrant les communes de Bagnols en Forêt, Callian, Fayence, Mons, Montauroux, Saint Paul en Forêt, Seillans, Tanneron, Tourrettes est soumis à enquête publique.

Le SCoT est un document de planification stratégique intercommunale déterminant un projet de territoire. Ce dernier vise à mettre en cohérence sur un territoire déterminé, l'ensemble des politiques sectorielles d'aménagement en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, de commerce et d'environnement.

Le projet de SCoT du Pays de Fayence vise notamment à prendre en compte les nouvelles dispositions législatives et jurisprudentielles tout en intégrant les nouvelles données statistiques démographiques, géographiques et urbaines nécessaires pour mettre en cohérence et coordonner les politiques précitées, à mettre en cohérence ses objectifs avec les documents de rang supérieur, à préserver les espaces naturels et à maintenir la biodiversité, à développer des activités économiques et enfin à identifier des espaces où les communes devront analyser les capacités de densification et de mutation.

Par décision N° E1800020/83 en date du 26 mars 2018, Madame Danielle BRUNET - CAVO, Adjoint Administratif Territorial, a été désignée par le Président du Tribunal Administratif de Toulon comme Commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera du **mercredi 2 mai 2018 9 h au lundi 4 juin 2018 inclus à 17h00**, soit pendant une durée de 34 jours consécutifs. **Le siège de la Communauté de Communes du Pays de Fayence sera ouvert le lundi 7 mai, le mercredi 9 mai et le vendredi 11 mai 2018.**

A l'issue de la présente enquête publique, le SCOT, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire-enquêteur, sera soumis pour approbation au conseil communautaire de la CCPF.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique et le registre d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le Commissaire enquêteur ouverts à cet effet dans les lieux suivants, aux jours et heures d'ouverture indiqués :

- Au siège de la CCPF, Le Mas de Tassy - 1849 RD 19 à TOURETTES à savoir du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h sauf les mardi 8 mai et jeudi 10 mai, jours fériés.
- Le public pourra consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au Commissaire enquêteur à l'adresse suivante : CCPF, à l'attention de Madame le Commissaire enquêteur, Le Mas de Tassy - 1849 RD 19 - CS 80106 - 83440 TOURETTES
- Ou par courriel à l'adresse suivante : SCOT-enquetepublique@cc-paysdefayence.fr

ouvert du mercredi 2 mai 2018 à 9h jusqu'au lundi 4 juin 2018 à 17h.

En ce qui concerne les observations reçues par voie postale au siège de la CCPF, les courriers doivent arriver au plus tard le lundi 4 juin 2018 à 17 heures jour de clôture de l'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site Internet de la CCPF à l'adresse suivante :

<http://www.cc-paysdefayence.fr/>

Un accès gratuit au dossier sera également garanti par un poste informatique au siège de la CCPF à l'adresse précitée, aux jours et heures d'ouvertures au public, à savoir du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14 h à 17h, sauf les mardi 8 mai et jeudi 10 mai, jours fériés.

Le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

- Au siège de la CCPF, Le Mas de Tassy - 1849 RD 19 à TOURETTES :

- le mercredi 02 mai 2018 de 9 h à 12h30 et de 14 h à 16 h
- le mardi 15 mai 2018 de 9 h à 12 h 30
- le jeudi 24 mai 2018 de 14 h à 17 h
- le mardi 29 mai 2018 de 9 h à 12 h 30
- le lundi 4 juin 2018 de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.

Une évaluation environnementale a été réalisée dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale et intégrée dans le dossier soumis à enquête publique. L'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement sera intégré au dossier d'enquête publique.

Les observations et propositions de la population seront accessibles sur le site internet suivant : <http://www.cc-paysdefayence.fr/>

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique au siège de la CCPF, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique. La personne devra adresser sa demande auprès de Madame BAUJOIN Nathalie, Responsable du Service Urbanisme - Aménagement, au siège de la CCCPF ou par téléphone au 04 94 76 02 03 ou par courriel à l'adresse suivante : SCOT-enquetepublique@cc-paysdefayence.fr

Les informations relatives à ces dossiers peuvent être demandées également auprès de Madame Nathalie BAUJOIN.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la CCPF et dans les Mairies des neuf communes concernées, à savoir Bagnols en Forêt, Callian, Fayence, Mons, Montauroux, Saint Paul en Forêt, Seillans, Tanneron, Tourrettes aux jours et heures habituels d'ouverture au public, pendant un délai d'un an à compter de la réception par les Mairies des documents.

Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur sera également publiée sur le site internet du siège de la CCPF. 124983

Les petites annonces sont dans

la Marseillaise

